

RÈGLEMENT N° 834

Pour décréter l'ouverture et la désignation de la rue du Ruisseau

Le Conseil décrète ce qui suit :

- 1- Une rue en cul-de-sac, sise sur le lot n° 6 432 360 du cadastre du Québec est ouverte et désignée sous le nom de « **rue du Ruisseau** ». Cette voie de circulation a une emprise d'une largeur de 15 mètres et d'une longueur de 92,45 mètres.

Cette rue est située près d'un milieu humide et d'un bassin artificiel, dans le quartier communément appelé « Domaine Option Nature ». Elle est accessible à partir de l'intersection de la rue de la Nature.
- 2- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé) Marc-Alexandre Brousseau
Le maire

(signé) Edith Girard
La greffière

EG/mcj